



PROGRAMME DE FORMATION AU PERMIS C(E)

1/ CONTENU DE LA FORMATION

La formation au permis catégorie C(E) a pour objectif de préparer au mieux les apprenants aux différentes épreuves constituant le permis C(E), en respectant le programme préconisé par le REMC.

Ce permis c à point vous permettra d'agrandir vos domaines de compétences afin de favoriser vos chances d'obtenir un emploi en rapport avec cette compétence.

OBJECTIFS DE LA FORMATION AU PERMIS C(E) :

Conduire un véhicule dont le PTAC (poids total autorisé en charge) excède 7,5 t attelé d'une remorque ou d'une semi-remorque dont le PTAC excède 750 kg.

CONTENU DE LA FORMATION AU PERMIS C(E):

- Préparation à l'interrogation orale et écrite dans le cadre de l'épreuve hors circulation du permis du groupe lourd
- Contrôles de sécurité
- Conduite et manœuvres en sécurité, et de manière écologique et économique

DURÉE DE LA FORMATION AU PERMIS C(E):

140 h avec code

- 20h formation épreuve théorique code
- 22 h formation interrogation orale
- 44h préparation épreuve hors circulation
- 52 h préparation épreuve en circulation
- 2h présentation aux examens (code 30 mn, hors circulation 60mn, en circulation 1h)

120 h sans code

“LA PYRÉNÉENNE”



- 22 h formation interrogation orale
- 44h préparation épreuve hors circulation
- 52 h préparation épreuve en circulation
- 2h présentation aux examens (hors circulation 1h, en circulation 1h)

LIEU DE LA FORMATION AU PERMIS C(E):

Auto-école « la Pyrénéenne » Marché de GROS 65000 TARBES

2/ PUBLIC CONCERNE

PUBLIC CONCERNÉ PAR LA FORMATION AU PERMIS C(E) :

Toute personne souhaitant devenir conducteur de véhicule lourd de transport de marchandises.

PRÉREQUIS DE LA FORMATION AU PERMIS C(E) :

- Être titulaire du permis C en cours de
- validité.
- Être âgé de 21 ans.
- Être apte
- médicalement
- Comprendre, parler et lire le Français

MOYENS PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION AU PERMIS C(E):

- Salle de formation équipée d'un PC et d'un vidéoprojecteur
- Support spécialisé
- Livrets stagiaires
- Véhicules lourds et remorques
- Plateau technique

MODALITÉS DE SUIVI ET DE VALIDATION DE LA FORMATION AU PERMIS C(E):

"LA PYRÉNÉENNE"



Suivi :

Chaque participant signera par demi-journée une feuille d'émargement, également signée par le formateur.

Évaluation :

Examen Théorique Général (= « Code de la route » du Permis B) pour les personnes dont la dernière catégorie de permis obtenue a été délivrée il y a plus de 5 ans

Interrogation écrite, sécurité, maniabilité (I.E.S.M. = « Plateau »)

Validation :

Obtention du permis C(E) en cas de réussite à l'examen.

ENCADREMENT DE LA FORMATION AU PERMIS C(E) :

Animation de la formation par formateurs diplômés.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES UTILISÉS LORS DE LA FORMATION AU PERMIS C(E) :

- Méthodes d'animation actives et interactives qui alternent des apports théoriques, des activités, des échanges autour de cas pratiques et des mises en situation.
- Notre pédagogie permet aux apprenants d'expérimenter, de tester et de s'entraîner afin d'acquérir de nouvelles compétences ou de les faire évoluer durablement

3/ EXAMEN DE CONDUITE CATEGORIE C(E)

L'épreuve pratique de la conduite permet de contrôler si les connaissances, les aptitudes et le comportement du candidat lui permettent de circuler en toute sécurité. L'expert évalue notamment l'autonomie et la conscience du risque du candidat et cherche à évaluer sa capacité d'adaptation aux situations et sa conduite autonome.

4/L'EXAMEN PRATIQUE DE LA CATEGORIE C(E)

Une fois l'épreuve théorique du code de la route obtenue, le candidat peut passer l'épreuve pratique. Elle se compose :



1. une épreuve hors circulation (HC) d'admissibilité de 60 minutes ;
2. une épreuve en circulation (CIR) de 60 minutes.

* ÉPREUVE HORS CIRCULATION

Elle a pour but de vérifier les connaissances du candidat notamment en matière de réglementation des transports, de sécurité liée au chargement et de mécanique.

Elle est composée de plusieurs exercices :

- une interrogation écrite ;
- un test sur les vérifications courantes de sécurité ;
- une interrogation orale ;
- un exercice de maniabilité.

Pour être admis à l'épreuve hors circulation, il faut obtenir un minimum de 17 points sous réserve de ne pas obtenir de note éliminatoire et d'avoir obtenu un résultat favorable à l'exercice de maniabilité.

Une fois cette épreuve validée, le candidat dispose de 3 essais pendant un an pour valider l'épreuve en circulation.

* ÉPREUVE EN CIRCULATION

L'épreuve se déroule sur des itinéraires variés.

Elle permet de vérifier que le candidat :

- respecte le code de la route ;
- peut circuler en sécurité pour lui et les autres usagers des voies publiques ;
- prend en compte les spécificités de la conduite d'un véhicule lourd ;
- maîtrise les commandes et la manipulation de son véhicule ;
- est suffisamment autonome dans la réalisation de son trajet.
- Pour être reçu à l'épreuve CIR, il faut obtenir un minimum de 17 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

"LA PYRÉNÉENNE"



5/ FINANCEMENT ET INFORMATIONS PRATIQUES

Nous consulter pour connaître vos droits et organismes de financement.

Tarif : Nous consulter

Responsable groupe lourd : Mathieu ABBADIE